

**DIRECTION GÉNÉRAL ADJOINTE DE L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS INDUSTRIELS,
MINIERS, ÉNERGÉTIQUES ET NORDIQUES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix
sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de
Saint-Urbain
par Société de projet BVH2, s.e.n.c.**

Dossier 3211-12-243

Le 16 septembre 2024

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix par Société de projet BVH2, s.e.n.c. est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2)(LQE).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2021-07-05	Réception de l'avis de projet
2021-07-13	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2021-07-14 Au 2021-08-12	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2021-08-18	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2022-10-27	Réception de l'étude d'impact
2022-11-03	Dépôt de l'étude d'impact au registre des évaluations environnementales
2022-12-28	Transmission à l'initiateur de projet du premier document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organisme concernés
2023-05-09	Réception des réponses du premier document de questions et commentaires fournies par l'initiateur de projet
2023-06-16	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organisme concernés

Date année-mois-jour	Événement
2024-04-30	Réception des réponses du deuxième document de questions et commentaires fournies par l'initiateur de projet
2024-06-25	Transmission à l'initiateur de projet du troisième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organisme concernés
2024-08-09	Réception des réponses du troisième document de questions et commentaires fournies par l'initiateur de projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

Boralex inc., Énergir, S.E.C. et Hydro-Québec développent en partenariat le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, d'une capacité totale de 400 MW. Les partenaires constituent, par l'entremise de sociétés affiliées, une société de projet nommée « Société de projet BVH2 s.e.n.c. ». Un maximum de 68 éoliennes serait nécessaire pour atteindre cette puissance installée. Le projet inclut également un réseau de chemins, un réseau collecteur (réseau électrique) souterrain ainsi qu'un poste de raccordement.

Le secteur d'implantation des éoliennes du projet Secteur Charlevoix est entièrement situé sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré appartenant au Séminaire de Québec, sur le territoire des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix. Selon l'étude d'impact, les principaux enjeux environnementaux concernent les activités de chasse et de pêche, le transport des composantes ainsi que l'habitat de certaines espèces à statut précaire tel que la grive de Bicknell (*Catharus bicknelli*) et le caribou forestiers (*Rangifer tarandus caribou*).

Parallèlement au projet Secteur Charlevoix, l'initiateur étudie la possibilité de poursuivre le développement éolien sur le territoire privé de la Seigneurie de Beaupré dans deux autres secteurs (Secteur sud et Secteur ouest). Ces projets font l'objet d'études d'impact sur l'environnement distinctes.

Le coût de réalisation du projet est évalué à environ 1 milliard de dollars. La phase construction pourrait créer jusqu'à 500 emplois directs, alors qu'en phase exploitation, jusqu'à 15 employés permanents seraient responsables de l'entretien et de la maintenance du parc éolien. Selon l'échéancier de l'initiateur de projet, la mise en service du parc éolien devrait avoir lieu à la fin de l'année 2027.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et organisme suivants :

- la Direction adjointe de la qualité de l’atmosphère;
- la Direction de l’expertise en décarbonation et efficacité énergétique;
- la Direction de la prospective climatique et de l’adaptation;
- la Direction de l’eau potable, des eaux souterraines et de surface;
- la Direction générale de l’évaluation environnementale et stratégique - Pôle d’expertise sur les impacts sociaux;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction régionale de l’analyse et de l’expertise de la Capitale-Nationale;
- le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Conseil exécutif;
- le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie;
- le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère du Transport et de la Mobilité durable;
- Environnement et changement climatique Canada;

L’avis de recevabilité a été formulé à partir de l’analyse des documents suivants :

- Société de projet BVH2, s.e.n.c. *Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix – Étude d’impact sur l’environnement – Volume 1 – Rapport principal*, par PESCA Environnement, 26 octobre 2022, 264 pages;
- Société de projet BVH2, s.e.n.c. *Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix – Étude d’impact sur l’environnement – Volume 2 – Documents cartographiques*, par PESCA Environnement, 26 octobre 2022, 44 pages;
- Société de projet BVH2, s.e.n.c. *Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix – Étude d’impact sur l’environnement – Volume 3 – Étude de références*, par PESCA Environnement, 26 octobre 2022, 258 pages;
- Boralex. *Présence des Innus dans la région de la Capitale-Nationale – Étude historique présentée dans le cadre du projet éolien des Neiges*, mai 2022, 7 pages;
- Société de projet BVH2, s.e.n.c. *Étude d’impact sur l’environnement – Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Volume 4 : Réponses aux questions et commentaires*, par PESCA Environnement, mai 2023, 298 pages;
- Société de projet BVH2, s.e.n.c. *Étude d’impact sur l’environnement – Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Volume 5 : Réponses aux questions et commentaires, deuxième série*. par PESCA Environnement, avril 2024, 394 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organisme démontre que l'étude d'impact, incluant le(s) document(s) complémentaire(s), répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 13 juillet 2021.

Par ailleurs, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MELCCFP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la LQE.

Original signé par

Karolane Pitre, Biologiste, M. Sc.
Chargée de projet
Direction générale adjointe
Évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques